

- 5) Die nächstfolgende gemeineidg. Tagsatzung war dann jene vom 23. Mai bis 21. Juni 1709 in Baden. Die Zollstreitigkeiten mit Konstanz kamen aber erst auf der Jahrrechnung vom 7. Juli - 29. August 1709 in Baden zur Sprache, s. ebenda 1522 (Nr. 691) spez. 1791 Art. 483. Stadt und Amt Zug war an beiden Tagsatzungen u.a. durch Beat Jakob II. Zurlauben vertreten.

Original, Siegel zerbrochen. Dorsualnotizen von Landschreiber Franz H e g g l i n. - AH 83, 92-93 - Blatt 93^r leer

53

1641 Februar 12., Paris; "a la haste"

A

SCHREIBEN VON [MICHAEL] WARTIS¹ AN BEAT II. ZURLAUBEN², "ENCIEN LANDAMMAN, ET [DERZEITIGER] CONSEILLER DE LA VILLE ET CANTON DU ZUG"

"Je sçay Bien, que le poinct de mes merites envers Vous ne portent pas si hault qu'il me puisse donner à iuste raison subiect d'une petite plainte de ce, que ie n'ay pas l'honneur de recevoir une Responce à mes humbles requestes³, que la necessité m'à contrainct de Vous faire par une ou deux des miennes. L'entiere et la filiale confiance que tant des preuves manifestes de Vostre Bienvueillance Paternelle m'ont donné, me persuade d'attribuer cela plustost à vos soings et occupations importantes, que la Bonté de Vostre Esprit et volonté, Vous faict prendre pour le bien publique, qu'a Une oublience de ma chetive personne. Et partant, ne laisse-ie pas d'esperer continuellement, que vous me ferez l'honneur de la continuation de vos bonnes graces, et favorables assistances, qui me seront necessaires pour faire reüssir ces Bons desseins et Resolutions, que i'ay pris a l'abry de vostre Conseil, faveur, et consentement: lesquelles pourtant il y a grand danger qu'elles ne demeurent steriles et infecondes, si elles ne seront arrousees de l'eau de Vostre ayde. Moy, ie souspire tous les iours d'avantage comme soubz un tres grand fardeau, de voir tant des bons desirs dans mon Ame s'accroistre tous les iours, et ne voir les moyens de les executer. Je Vous descouvre donc ma necessité comme à celuy, que Dieu à asseurément ordonné pour Executeur de sa sainte volonté, si ie ne me trompe. Je vous diray-donc, ... que ma condition est en tel estact, que ces ieunes gens, que i'avois en ma conduite iusques à present, incontinent apres Pasquez [=31. März] seront envoyéz à aultres parts de France, et ainsi nostre Compagnie sera dispersée, et moy ie demureray seul à mes despends. Or comme cela est à mon soubshaist d'un costé,

pour pouvoir ainsi moyennant la Grace de Dieu, tant mieux employer mon temps, et tant plus serieusement et seulement m'appliquer à la poursuite de nos Resolutions: aussy me trouve-je d'aulture costé une peu empesché, n'estant pas entierement assure ny de la pension du Roy [L u d w i g XIII.] [eines der franz. Stadt und Amt Zug zustehenden Schülerstipendien gemeint] (puisque ayant pris la hardiesse de Vous importuner à la sollicitation d'ycelle, à l'arrivée du mons.^r l'Ambassadeur [Jacques Le Fèvre de C a u m a r t i n], ie n'ay receu encore aucune Information) ny d'un aulture assuré Entretien; ce que pourtant est une chose tres necessaire à celui qui se veut tenir à Paris: Et partant ne sçay-je faire aulture chose, que de Vous encore recommander tres humblement, et au Nom de Dieu non pas ma personne, que ie ne merite que personne du monde travaille pour moy, mais mes desseins, mes Intentions, et Resolutions, si Vous les trouvez bonnes et Justes: Vous suppliant encore derechef, s'il y à aucunement moyen, de me faire provision d'un entretien assuré pendant ces 16 mois, que [je veux]⁴ encore ... demeurer et employer icy. Esperant où que par Vostre soing et sollicitation qu'il Vous plaira de faire de ma part. Mons.^r l'Ambassadeur m'accordera la pension où qu'à mon retour au pais Dieu me fera la grace de me donner les moyens de vous faire en apres une entiere satisfaction de tout ce que Vous aurez employé pour moy. En voyla ce que i'avois à vous dire, vous suppliant de me vouloir Excuser de la grande importunité que ie Vous donne tousiours. Mais c'est la presumption que i'ay de vos Bonnez gracez de l'honneur desquelles il y à long temps que i'ay eu le bonheur de iouir, Et l'ardeur de mettre un iour en Execution mes desseins, que i'ay pris pour la gloire de Dieu, et pour le Bien de nostre chere Patrie, qui m'augmentent tousiours la hardiesse de m'abuser de Vostre Patience: En suite de quoy i'attend avec impatience une Responce, s'il Vous plaict, au plustost, qu'il faire se pourra. Esperant que mons.^r le [Garde-]Capitaine [Laurenz] M e y e r [v o n B a l d e g g]⁵ fera aussy bien sa part suivant ses bonnes promesses qu'il m'a faict par ses lettres, et partant il vous plaise, si Vous le trouvez bon, de faire une conference d'avec luy sur cest affaire. Cependant ie ne cesseray de prier la Bonté et misericorde de Dieu de Vous, comme aussy Toute Vostre chere [et] noble famille, conserver en bonne santé et en ses saintes graces ...

P.S. ...

Je Vous supplie ... de me faire ma humble recommandation à Madame Vostre femme [Euphemia H o n e g g e r], comme à tous vos Enfants⁶: Et à tous ceux, qui nous veulent du bien. J'admire ce, que ie ne recois aucune de mes parents

[Jakob W a r t i s und Elisabeth K r ä n z l i n]. Je Vous en supplie de leurs donner la commodité ... de m'ecrire affin que ie puisse estre certifie de leur comportement."

- 1) Aus Iten/Tugium I 429 muss geschlossen werden, dass Wartis jedoch bereits seit 1635 als Pfarrer von Oberkirch-Kaltbrunn amtete.
- 2) Wartis spricht Zurlauben als "mon ... Pere" an, was vermuten lässt, dass dieser Wartis' geistlicher Vater war.
- 3) Dabei dürfte es sich vermutlich um das vom 19. Januar 1641 datierende Schreiben - s. AH 92/22' - handeln.
- 4) Text zerstört; sinngemäss ergänzt.
- 5) s. AH 119, 239
- 6) s. Meier/Zurlaubiana "Stammtafel" 863 unter 7.5.

Original, Siegelbild unkenntlich - AH 83, 94 und 112 - Blatt 112^r leer

54

1684 November 5., Schwyz

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR HEINRICH FRIEDRICH] REDING "DE BIBEREGG" AN BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN, "RITTEREN ALT AMMANN [UND DERZEITIGER STADT- UND AMTSRAT] LOBLICHEN ORTHS ZUG LANDTSHAUBT. JN FREIEN EMBTEREN UNDT GENERALL WACHTMEISTER EINES LOBLICHEN HELVETISCHEN STANDTS", ZUG

"Aiant apris par Mons.^r [Louis Millin] de schenay commis de Mons.^r le Tresorier General [Pierre-Louis Sonnet de la Tour], comme il avoit passe par Zug pour vous informer des intentions de Monsieur [Jules] de Gravel [Marquis de Marly] Envoie Extraordinaire de ... [König Ludwig XIV.] et apres m'avoir aussi communique ses sentiments pour les choses que vous scaves, il a trouve appropos et tres necessaire que ie expedie cett Expres, pour vous prier de m'apprendre qu'elle resolution que vous aures prises de la part de vostre louable Canton devant vostre grand Conseill [Ammann und Rat gemeint?] pour la prolongation ou de reculler de 8 iours Jusques au 26.^{me} du present la diette prochaine [- tatsächlich fand dann am 26. November 1684 eine gemeineidg. Tagsatzung in Baden statt, diese wurde von seiten Zugs u.a. auch von Beat Jakob I. Zurlauben besucht -]¹ qui se doit assembler le 19.^{me} 9.^{bre} a Baden sur cette proposition ie n'ay voulu manquer d'adiuter mes instances et prieres a celles de Mons.^r de Schenay [=Millin Deschanais], de me fere cette faveur a me participer en quelle maniere vostre louable Canton aura resolu d'ecrire a celui de Zurich [den Vorort gemeint] pour le subiect de la susdicte prolongation ou reculation de 8 iours iusques au 26.^{me}